



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأمم المتحدة
للأغذية والزراعة

F

CONFÉRENCE

Quarante-troisième session

Rome, 1-7 juillet 2023

Rapport intérimaire sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Résumé

En décembre 2020, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une nouvelle résolution (A/RES/75/233) sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. L'Examen quadriennal complet de 2020 fixe des orientations à l'intention du système des Nations Unies pour le développement pour la période 2021-2024, l'accent étant plus que jamais mis sur la fourniture d'un appui aux membres en vue d'accélérer les progrès en matière de concrétisation des objectifs de développement durable (ODD).

Le présent rapport intérimaire sur la mise en œuvre de l'Examen quadriennal complet, soumis à la Conférence, porte sur la période allant de juin 2021 à juin 2023. Il offre un aperçu des progrès que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale relative à l'Examen quadriennal complet, notamment la façon dont l'Organisation a harmonisé ses programmes et politiques en fonction des priorités définies dans le cadre de l'Examen quadriennal complet, accru l'efficacité et l'efficience de ses activités, et renforcé ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies.

Le présent rapport rend compte des principales réalisations et réussites de la FAO et des résultats clés qu'elle a obtenus en matière de mobilisation de financements en faveur des ODD et de partenariats multipartites, au moyen d'un renforcement de la collaboration avec une base diversifiée de parties prenantes et de partenaires fournisseurs de ressources, qui a permis de libérer le potentiel de transformation que recèlent les partenariats et d'atteindre un record en matière de mobilisation de ressources pour la période 2021-2023 à l'appui de la mise en œuvre à grande échelle des ODD.

En outre, le rapport présente la réorientation stratégique opérée par la FAO, consistant à se concentrer davantage sur la fourniture de conseils de qualité en matière de politiques, ce de façon intégrée et sous l'impulsion des pays, au moyen de la prise en compte systématique des questions relatives au climat et à la biodiversité, à l'égalité des genres, au handicap, à la jeunesse et aux innovations pilotées par les pays dans la planification stratégique de la FAO et la définition des priorités de ses programmes, le but étant de venir en aide aux plus vulnérables en ne laissant personne de côté.

Le rapport met l'accent sur la participation concrète de la FAO aux mécanismes de coordination, de renforcement de l'efficience et de partenariat mis en place par les Nations Unies à l'échelle mondiale et nationale et sur le rôle de chef de file qu'elle joue à cet égard: la FAO veille en effet à ce que la transformation des systèmes agroalimentaires occupe une place centrale dans le programme de développement durable des Nations Unies – un choix jugé stratégique –, et s'assure que l'ensemble des initiatives – comme celle du Secrétaire général de l'ONU intitulée «Notre programme commun»

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

– et les mécanismes de coordination mondiale des Nations Unies bénéficient de contributions et de collaborations clés sur ce thème.

Enfin, le présent rapport attire particulièrement l'attention sur les grandes tendances mises en évidence par l'Examen quadriennal complet de 2020, notamment la forte hausse de l'insécurité alimentaire due aux répercussions de la pandémie de covid-19 et à ses effets persistants, que les conflits prolongés, la crise climatique et les fléchissements économiques ne font qu'aggraver, entraînant un recul dans la concrétisation des ODD, en particulier des ODD 1, 2 et 10.

Suite que la Conférence est invitée à donner

La Conférence est invitée à prendre note des progrès réalisés par la FAO quant à la mise en œuvre de la résolution relative à l'Examen quadriennal complet de 2020.

Pour toute question relative au contenu de ce document, prière de s'adresser à:

M^{me} Beth Bechdol
Directrice générale adjointe
Courriel: ddg-bechdol@fao.org

I. Introduction

1. L'Examen quadriennal complet est le mécanisme par lequel l'Assemblée générale des Nations Unies définit «les orientations de la politique en matière de coopération pour le développement à l'échelle du système, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre par le système des Nations Unies au niveau des pays, aux fins de s'adapter à un contexte international changeant sur les questions de développement et de coopération». En décembre 2020, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une nouvelle résolution (A/RES/75/233) sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. La Conférence de la FAO a invité le Directeur général à prendre des mesures pour mettre en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à l'Examen quadriennal complet.

2. L'Examen quadriennal complet évalue l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la pertinence des politiques, programmes et activités du système des Nations Unies pour le développement. Il évalue en outre le rôle et les contributions de ce système et permet de recenser les domaines dans lesquels celui-ci pourrait accroître son efficacité et améliorer ses interventions face aux besoins et aux problèmes croissants de la communauté internationale en matière de développement. L'Examen quadriennal complet vise à améliorer la capacité du système des Nations Unies pour le développement à fournir une aide au développement efficace et cohérente, ainsi qu'à renforcer la responsabilité et la transparence dans le cadre de ses opérations. Il offre aux membres un cadre pour l'examen des progrès réalisés à l'égard des objectifs de développement durable (ODD) et donne des orientations, à l'échelle du système, sur les politiques portant sur les domaines dans lesquels davantage d'efforts doivent être fournis en vue d'accélérer les progrès vers la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030).

II. Financement des activités opérationnelles de la FAO pour le développement

3. Son budget étant demeuré inchangé en valeur nominale au cours des 12 dernières années, la FAO s'est employée avec davantage d'énergie à mobiliser des ressources à l'appui de son Cadre stratégique 2022-2031.

4. En vue d'accroître la stabilité des flux d'aide publique au développement cycliques, la FAO s'attache à constituer une base de donateurs diversifiée, à trouver des possibilités de mobilisation de ressources à saisir pour renforcer certains domaines de travail sous-financés où l'impact pourrait néanmoins être élevé dans la sphère des systèmes agroalimentaires, et à mobiliser des financements non assortis d'une obligation d'affectation ou souples afin de pouvoir consacrer la même attention à des activités à fort impact qui, pour des raisons techniques ou géographiques, ont moins de visibilité auprès des donateurs.

5. La FAO a mobilisé 3,6 milliards d'USD de contributions volontaires en 2021-2022, ce qui représente une augmentation de plus de 38 pour cent par rapport à 2019-2020 et dépasse l'objectif fixé à 1,7 milliard d'USD; la mobilisation de 2,14 milliards d'USD en 2022 constitue un record en matière de mobilisation annuelle de ressources. Au cours de cette période, la base de partenaires fournisseurs de ressources s'est élargie pour inclure 144 entités, notamment des membres, des banques de développement, des acteurs du secteur privé et des fonds pour l'environnement et le climat. Les 20 principaux partenaires fournisseurs de ressources ont fourni près de 85 pour cent du total des ressources mobilisées, les cinq premiers ayant fourni 53 pour cent de ce montant. Les ressources provenant de fonds verticaux et d'institutions financières internationales ont bondi de plus de 208 pour cent par rapport à la période 2019-2020, tandis que les dons du secteur privé, provenant principalement de fondations, ont augmenté de 183 pour cent pour atteindre 50 millions d'USD.

6. La FAO a contribué à ces résultats historiques en améliorant sa capacité à produire et à diffuser en temps utile des listes de priorités de ses partenaires et en s'employant à mettre au point, avec des partenaires clés, des accords-cadres et des modèles permettant de faciliter les négociations et l'établissement de contrats. Une communication efficace autour des efforts et de l'impact de la FAO a renforcé leur visibilité ainsi que la confiance des partenaires.

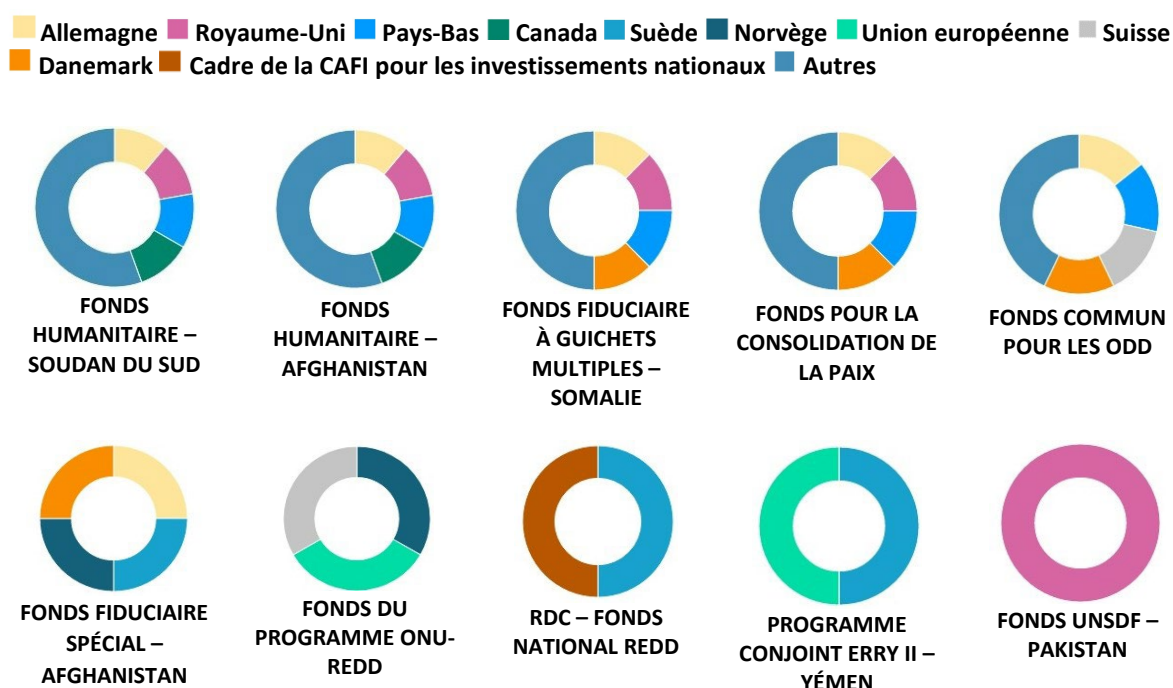
7. En 2021, la FAO et ses principaux partenaires fournisseurs de ressources ont révisé l'instrument de contribution volontaire flexible en tant que fonds commun moins restrictif en vue d'une mise en œuvre en 2022-2025. Des contributions d'un montant excédant 50 millions d'USD, provenant de 6 des 11 partenaires fournisseurs de ressources au titre de cet instrument, avaient été enregistrées en décembre 2022. Le fonds comporte désormais deux guichets de contributions: l'un pour les ressources non préaffectées et l'autre pour les ressources affectées de manière non contraignante.

8. La FAO mobilise également des soutiens en faveur de programmes d'investissement dirigés et pris en main par les pays par l'intermédiaire de l'Initiative Main dans la main afin d'accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires en vue de combler les déficits de financement faisant obstacle à la concrétisation du Programme 2030 et des ODD. Vingt pays ont présenté des priorités en matière d'investissement dans les chaînes de valeur lors du Forum de l'investissement dans le cadre de l'Initiative Main dans la main, en octobre 2022. Des parties prenantes, notamment des acteurs du secteur privé, se sont ralliées à ces priorités en vue de mettre en œuvre les stratégies agricoles nationales et d'effectuer des investissements. Dans le cadre de l'approche d'appariement de l'Initiative Main dans la main, le secteur privé était représenté par des fournisseurs d'intrants et d'équipements, des prestataires proposant des solutions concernant le financement de l'action climatique et les crédits carbone, des fonds d'investissement et des banques.

9. Les pages web présentant une vue d'ensemble du financement annuel et mensuel ont permis d'améliorer la communication, l'ouverture, la transparence et la responsabilité tout en offrant aux partenaires fournisseurs de ressources une visibilité précieuse. Sont présentés, sur les pages web consacrées aux vues d'ensemble du financement annuel en 2020, 2021 et 2022, des membres, des institutions financières internationales, des organismes des Nations Unies, des fonds verticaux et des partenaires du secteur privé.

10. Conformément aux engagements pris au titre du pacte de financement des Nations Unies, la FAO a activé sa participation au fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies et à d'autres mécanismes de financement souples qui réunissent des entités des Nations Unies et des partenaires des secteurs public et privé à l'appui de la mise en œuvre à grande échelle des ODD et permettent de s'assurer qu'au niveau des pays, les financements à l'appui des ODD sont utilisés de la façon la plus transparente et la plus efficace possible et de manière à produire le plus fort impact, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. D'après les chiffres les plus récents, 13 pour cent des contributions préaffectées de la FAO proviennent de fonds communs. Pour le seul fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, depuis 2016, 448 millions d'USD ont été alloués à la FAO au titre de 92 fonds communs contribuant à la concrétisation des ODD, dont 218 millions d'USD pour la période 2021-2023 (figure 1).

FIGURE 1. PARTICIPATION DE LA FAO AUX FONDS COMMUNS MULTIPARTITES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE PLURIPARTENAIRES DES NATIONS UNIES



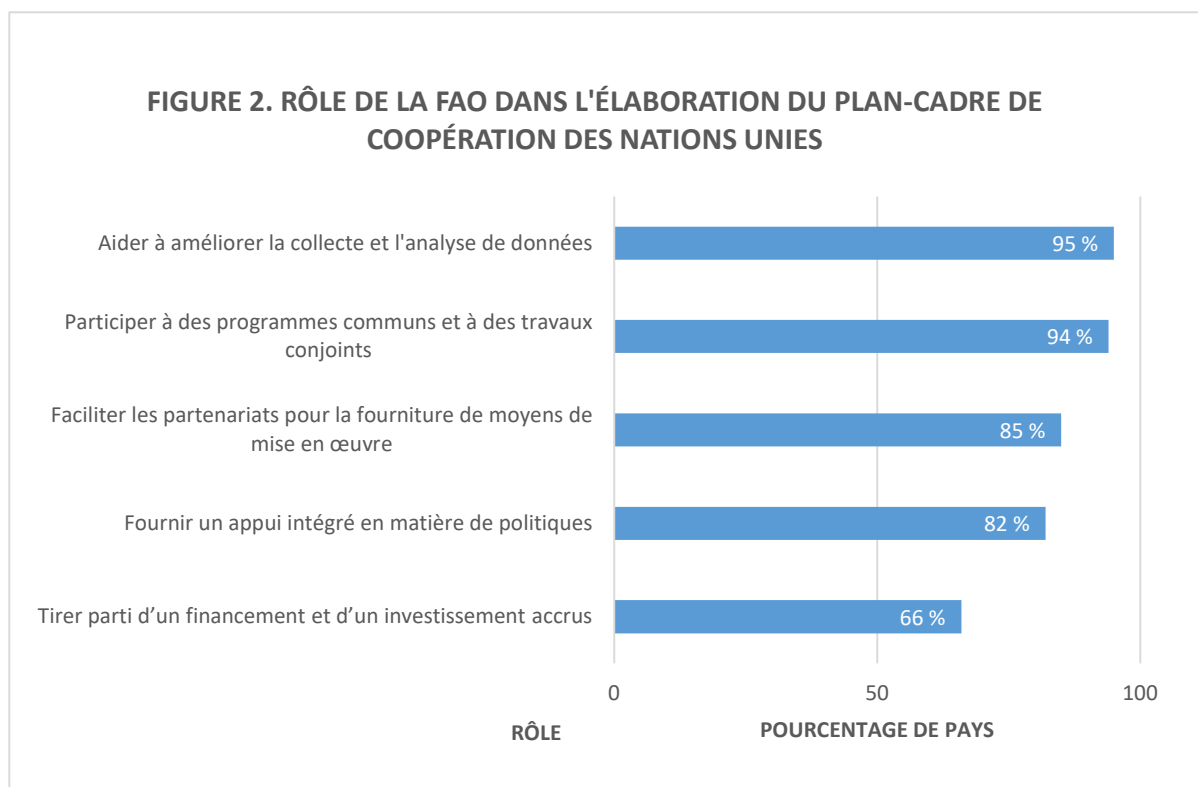
Source: Portail des partenaires du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies <https://mptf.undp.org> (en anglais).

III. Amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement et participation de la FAO aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies

Rôle de la FAO dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

11. La FAO adhère à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, notamment les aspects suivant: la nécessité de mettre en place une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies guidées dans leur approche par les besoins de chaque pays; la redynamisation du rôle du système des coordonnateurs résidents; le réaménagement de l'approche régionale; l'amélioration de l'orientation stratégique, de la supervision et de la responsabilité en vue d'obtenir des résultats à l'échelle du système; l'accroissement des contributions volontaires et du recours aux subventions par l'intermédiaire du pacte de financement.

12. Il s'est avéré vital de cimenter le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement pour accroître l'impact cumulé de l'ensemble du système des Nations Unies sur le terrain et exploiter au mieux les investissements et les gains d'efficacité dont l'importance est cruciale. La FAO aligne ses priorités stratégiques sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, met en place des synergies et procède à l'intégration de ses activités d'établissement de normes, de programmes et de politiques pour appuyer, à tous les niveaux, les efforts collectifs consentis par les entités du système des Nations Unies (figure 2).

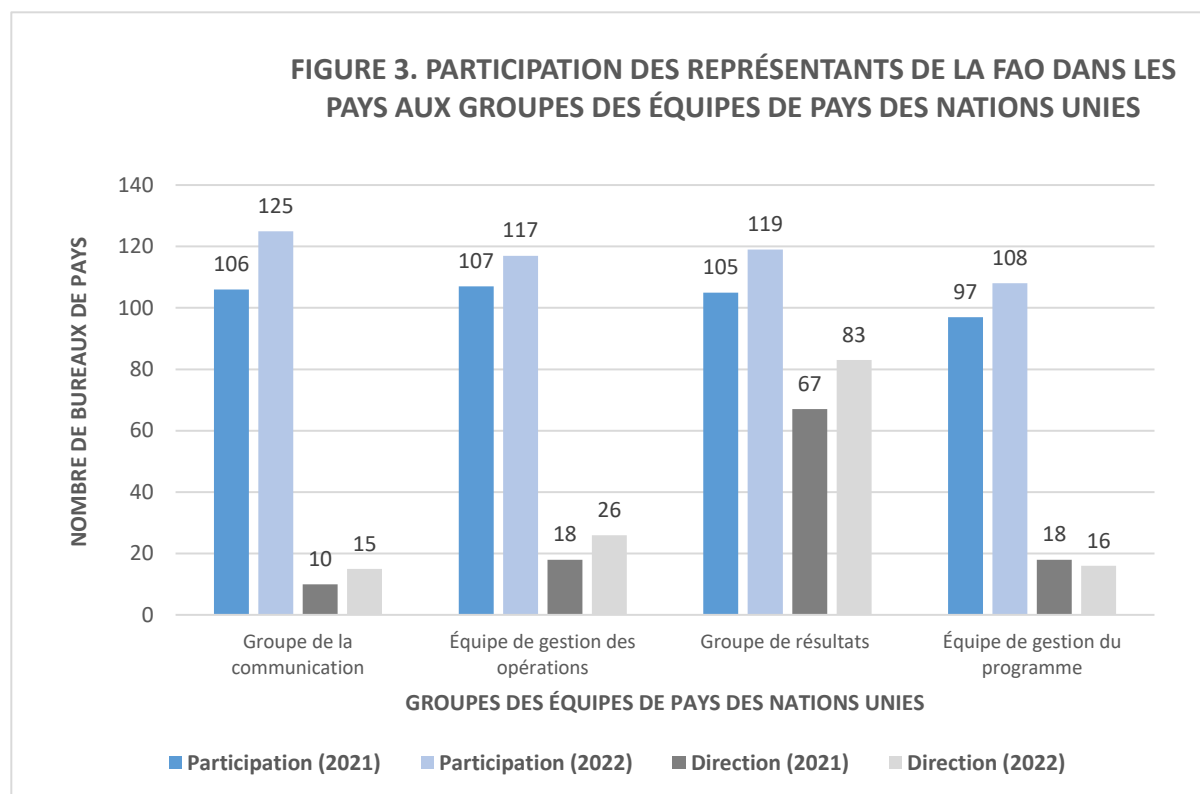


Source: Base de données des rapports annuels de la FAO par pays de 2022.

13. La FAO a, de façon stratégique, placé la transformation des systèmes agroalimentaires au cœur du programme de développement durable des Nations Unies, fournissant des contributions clés et participant à l'ensemble des initiatives – telles que celle du Secrétaire général de l'ONU intitulée «Notre programme commun» – et mécanismes de coordination des Nations Unies (Groupe des Nations Unies pour le développement durable, Conseil des chefs de secrétariat, Conseil de direction de l'ONU et organes du Conseil économique et social).

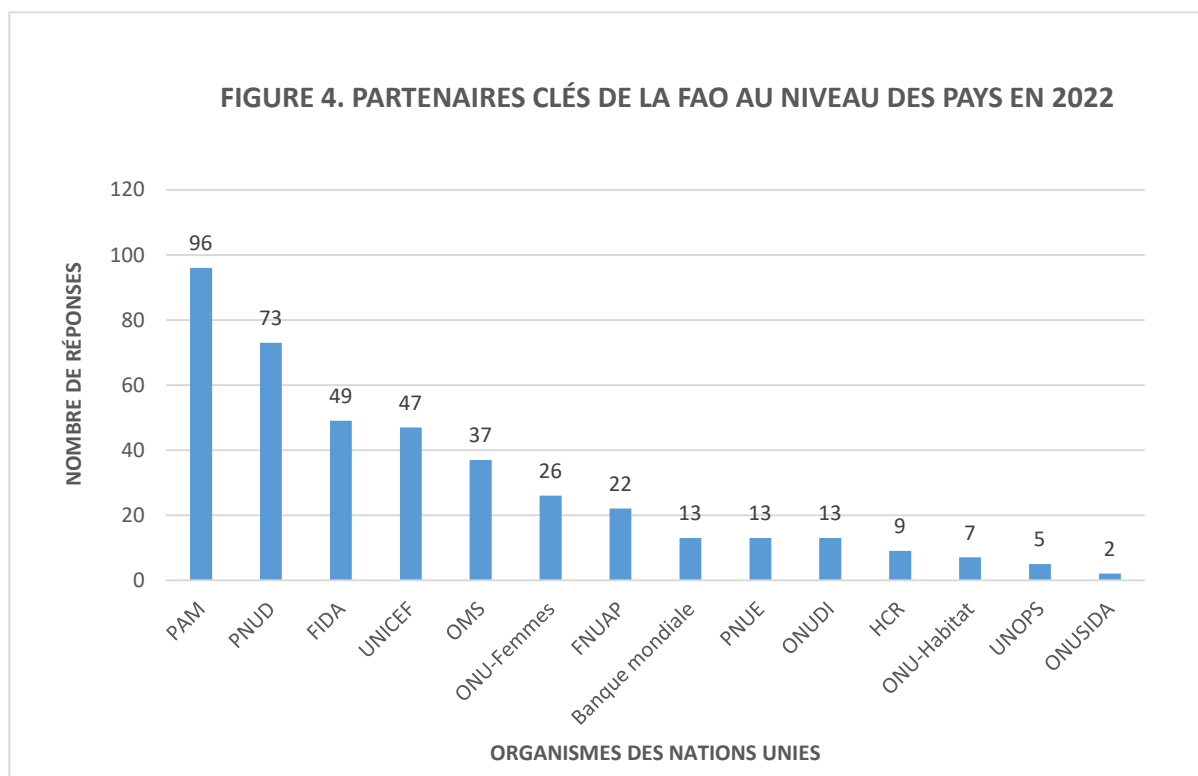
14. Sous la direction et la coordination des coordonnateurs résidents, la FAO contribue activement aux processus de l'analyse commune de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable afin d'exploiter le potentiel transformateur des systèmes agroalimentaires en faveur de la concrétisation du Programme 2030. Ces processus conjoints des Nations Unies sont engagés en étroite consultation avec les interlocuteurs nationaux, et sont par conséquent conformes aux priorités, stratégies et plans de développement nationaux.

15. La FAO, quatrième entité des Nations Unies par sa présence sur le terrain, est un membre actif de 130 équipes de pays des Nations Unies, qui contribue à la formulation de 87 plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, participe à 119 programmes conjoints des Nations Unies et prend part à 97 pour cent des groupes de résultats et des groupes fonctionnels des équipes de pays des Nations Unies. La FAO a appuyé le pacte de financement, en s'employant à améliorer la coopération et la collaboration au niveau des pays avec les fonds fiduciaires multipartites des Nations Unies et les institutions de financement de l'action climatique (figure 3).



Source: Base de données des rapports annuels de la FAO par pays de 2022.

16. La FAO a redynamisé ses partenariats avec les partenaires des Nations Unies en vue d'exécuter ses principaux mandats au titre des quatre améliorations et a atteint des objectifs et produit des effets auxquels elle ne serait pas parvenue en agissant seule. Au moyen de ses nombreuses collaborations et plateformes thématiques et de ses nombreux mécanismes thématiques – tels que «Une seule santé», le nexus action humanitaire-développement-paix, les mécanismes de collaborations des Nations Unies au sujet de l'environnement et ONU-Nutrition –, la FAO a pu tirer parti des avantages comparatifs d'autres organismes des Nations Unies et d'organisations apparentées pour améliorer ses politiques, ses connaissances et ses programmes. Grâce à des partenariats plus stratégiques, intégrés et axés sur les pays avec, notamment, les organismes ayant leur siège à Rome, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la FAO a pu améliorer l'offre collective des organismes des Nations Unies aux gouvernements nationaux dans les pays de programme et exploiter au mieux des investissements et des ressources dont l'importance est cruciale au moyen d'efforts conjoints de planification, de programmation et de mobilisation de ressources (figure 4).



Source: Base de données des rapports annuels de la FAO par pays de 2022.

* Les résultats correspondent aux **422** réponses reçues de **133** bureaux de pays de la FAO pour 2022. Chaque bureau de pays a nommé un à trois partenaires principaux parmi les organismes des Nations Unies.

17. La FAO a récemment mis en place en interne un Conseil de l'efficacité des Nations Unies, dirigé par un Directeur général adjoint ou une Directrice générale adjointe, pour superviser la collaboration efficace de la FAO à l'appui des objectifs des Nations Unies en matière d'efficacité. Le Conseil fournit des orientations générales de haut niveau et des orientations stratégiques concernant la participation de la FAO aux activités d'appui des Nations Unies.

18. La FAO prend part à toutes les initiatives des équipes de pays des Nations Unies relatives à l'efficacité au niveau des pays, initiatives qui sont pilotées par les équipes de gestion des opérations. Des gains d'efficacité, notamment des réductions des coûts, des gains de temps et des améliorations de la qualité, devraient être réalisés au titre de six lignes de services communs: ressources humaines, achats, administration, logistique, technologies de l'information et finance.

19. En outre, toutes les entités des Nations Unies devraient accorder une priorité élevée aux services communs à fort impact, à savoir les services ayant un impact social et contribuant directement à la réalisation des ODD. La FAO a participé à 119 stratégies relatives aux activités d'appui au niveau des pays, et ses bureaux de pays ont piloté plus de 80 services communs et présidé 10 équipes de gestion des opérations, tout en assurant la gestion d'environ 63 services communs à l'échelle mondiale.

20. Les bureaux décentralisés de la FAO mettent en œuvre progressivement l'initiative relative aux centres de services communs locaux et mondiaux ainsi que la Déclaration de reconnaissance mutuelle, qui contribuent à renforcer l'efficacité et l'efficacité des services d'appui opérationnel des Nations Unies dont bénéficient les programmes de pays de la FAO.

21. En 2022, les bureaux régionaux et sous-régionaux ont été transformés aux fins de la réalisation du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, ce qui a impliqué de renforcer les compétences techniques, de promouvoir les activités de liaison et les partenariats et de rationaliser les services opérationnels et administratifs tout en les axant davantage sur les clients.

Prise en compte systématique des objectifs de développement durable

22. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO est totalement en phase avec les ODD, y compris leurs cibles et indicateurs, et sa formulation a fait l'objet d'un processus de consultation auquel ont participé les membres et la Direction de l'Organisation. Il a pour ambition d'appuyer la réalisation du Programme 2030 par une transformation des systèmes agroalimentaires destinée à rendre ceux-ci *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, en vue de concrétiser les «quatre améliorations», c'est-à-dire améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie, en ne laissant personne de côté.

23. Les *quatre améliorations* et les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP) autour desquels elles s'articulent sont conçus de façon à combler certaines lacunes concernant les cibles des ODD s'appliquant aux systèmes agroalimentaires, un domaine dans lequel la FAO jouit d'un avantage comparatif. Par ailleurs, les trois ODD directeurs, qui transcendent tous les autres, permettent de garantir que la priorité est donnée à l'élimination de la pauvreté (ODD 1), à l'élimination de la faim (ODD 2) et à la réduction des inégalités (ODD 10).

24. Le Cadre stratégique de la FAO met également l'accent sur la nécessité de mettre en place des partenariats porteurs de transformation, des modes de financement novateurs et des mesures de sensibilisation aux risques et de gestion des risques, ce afin d'accroître l'efficacité des activités dans un contexte de risques et d'incertitudes accrus, et sur le rôle normatif et les atouts de la FAO en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies.

25. Les connaissances techniques et les compétences spécialisées de la FAO concernant la transformation des systèmes agroalimentaires la rendent éminemment apte à orienter, concevoir – en collaboration avec d'autres organisations – et piloter la transformation des systèmes agroalimentaires locaux, nationaux, régionaux et mondiaux. Les *quatre améliorations* traduisent l'interdépendance des dimensions économiques, sociales et environnementales des systèmes agroalimentaires et exigent l'adoption d'une approche stratégique et systémique dans l'ensemble des interventions de la FAO. La conformité avec les politiques de premier plan et la mise en place d'unités adaptées aux buts visés, comme le Bureau des objectifs de développement durable, le Bureau des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, et le Bureau du Statisticien en chef, sont une manifestation supplémentaire de l'engagement de la FAO pour la prise en compte systématique des ODD dans ses activités opérationnelles et stratégiques.

Renforcement de l'autonomie des bureaux décentralisés

26. Les bureaux décentralisés ont rationalisé et restructuré leurs activités techniques pour les rendre conformes aux DPP, en tenant compte des priorités régionales définies par les membres lors des conférences régionales.

27. Les plateformes techniques régionales consacrées à plusieurs domaines techniques prioritaires tels que la pénurie d'eau, l'agriculture verte, l'initiative 1 000 villages numériques, la transformation des systèmes agroalimentaires et la transformation bleue offrent un appui constant aux gouvernements, aux institutions régionales et sous-régionales et aux autres partenaires.

28. Les bureaux décentralisés facilitent la liaison et les partenariats avec les institutions régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), notamment par l'intermédiaire des plateformes de collaboration régionale des Nations Unies, en prêtant un appui concernant les ODD aux niveaux régional et sous-régional et, au moyen des cadres de programmation par pays, au niveau national.

Suivi et examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030

29. La FAO participe activement au suivi et à l'évaluation, aux niveaux national, régional et mondial, du Programme 2030, en sa qualité de principal organisme des Nations Unies pour la sécurité alimentaire; elle est l'organisation garante de 21 indicateurs relatifs aux ODD et contribue en grande partie à cinq autres. L'Organisation favorise l'obtention de résultats au regard des indicateurs des

ODD à l'échelle mondiale, appuie les débats des parties prenantes et favorise la participation des membres aux processus d'examen en recueillant et en analysant des données.

30. La FAO participe activement au forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui constitue l'un des principaux mécanismes d'examen de la réalisation des ODD. Les organes directeurs compétents de la FAO, ainsi que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), ont formulé des observations dans le cadre du processus de planification du forum politique de haut niveau, et la FAO a contribué à l'élaboration du rapport du Secrétaire général de l'ONU faisant le point sur les ODD. La FAO a participé à des réunions de groupes d'experts sur les ODD, en s'intéressant tout particulièrement à l'ODD 2, portant sur les systèmes agroalimentaires et leur potentiel, en vue d'accélérer la réalisation des objectifs du Programme 2030. Au vu de la crise alimentaire mondiale en cours et de la place faite à la sécurité alimentaire par le forum politique de haut niveau en 2022, la participation de haut niveau de la FAO revêtait un caractère essentiel.

31. La FAO dirige ou codirige des coalitions thématiques sur les systèmes alimentaires durables et contribue aux forums régionaux sur le développement durable et aux plateformes de collaboration régionale des Nations Unies.

32. Au niveau national, l'Organisation appuie les examens nationaux volontaires, par lesquels les pays évaluent les progrès réalisés à l'égard des ODD, mettent en commun les enseignements tirés de l'expérience et déterminent les points à améliorer. La FAO aide les pays à élaborer leurs examens nationaux volontaires et a mis au point une boîte à outils visant à offrir un appui adapté aux besoins, qui comprend une note d'orientation assortie de calendriers et de plans de route, des séries de webinaires et des activités de renforcement des capacités, ainsi que des consultations et un appui contextualisés concernant les plans d'action faisant suite aux examens.

IV. Autres domaines de mise en œuvre de l'Examen quadriennal complet intéressant la FAO

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030: renforcement des approches intégrées pour éradiquer la pauvreté et la faim

Éradication de la pauvreté

33. La prise en compte du caractère multidimensionnel et multisectoriel de la pauvreté a renforcé la stratégie d'éradication de la pauvreté de la FAO. Les actions menées par la FAO pour réduire la pauvreté consistent notamment à améliorer l'accès des personnes pauvres aux moyens de subsistance décent et au développement, à faciliter leur accès aux intrants, aux technologies, aux connaissances, aux financements, aux services, aux chaînes de valeur, aux institutions et aux infrastructures, à donner des moyens d'action aux populations et à promouvoir leur capacité d'agir, l'action collective et l'inclusion, y compris dans les processus de développement.

34. En adoptant systématiquement des approches intersectionnelles, la FAO a renforcé ses capacités à définir et à affronter les causes structurelles des inégalités, de l'exclusion et de la discrimination qui perpétuent la pauvreté chez certaines populations et certains groupes sociaux. La FAO a mis davantage l'accent sur la pauvreté dans ses projets, en adoptant un marqueur de la pauvreté qui permet de classer les projets par catégorie en fonction de l'importance donnée à la composante pauvreté. Afin d'évaluer efficacement les progrès accomplis dans l'éradication de la pauvreté, la FAO renforce ses capacités en matière de données ventilées, de suivi et d'établissement de rapports.

35. Conformément aux dispositions de la résolution 77/183 de l'Assemblée générale, la FAO est chargée d'établir le rapport du Secrétaire général sur l'élimination de la pauvreté en milieu rural aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030.

36. La FAO et l'Initiative d'Oxford sur la pauvreté et le développement humain ont mis au point et testé un indice de pauvreté multidimensionnelle en milieu rural, qui mesure le chevauchement des privations dans les communautés rurales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, de niveau

d'éducation, de niveau de vie, de moyens de subsistance en milieu rural, d'accès aux ressources et de vulnérabilité aux risques.

Ne laisser personne de côté

37. Ne laisser personne de côté consiste à veiller à ce que chacun participe et contribue à la croissance économique et au développement humain et en bénéficie. Il s'agit d'un engagement sans équivoque pris par tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies, dont la volonté est d'éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes, d'éliminer les discriminations et l'exclusion et de réduire les inégalités et les facteurs de vulnérabilité qui font des laissés-pour-compte et amenuisent le potentiel des individus et de l'humanité dans son ensemble. À cette fin, il faut s'attaquer aux obstacles structurels qui empêchent les pauvres, les personnes en situation d'insécurité alimentaire et celles qui sont exposées à l'exclusion et à la marginalisation ou sont en situation de vulnérabilité de participer à la vie de leur société.

38. La FAO a renforcé ses capacités à intégrer plus systématiquement la question de l'inclusion dans ses activités, en particulier dans ses programmes de terrain, afin de contribuer aux efforts menés par les membres pour éradiquer la pauvreté et les inégalités et promouvoir une croissance inclusive. Afin de s'assurer que personne ne soit laissé de côté, la FAO intègre systématiquement dans ses travaux les questions liées au genre, aux jeunes et à l'inclusion. Le renforcement des responsabilités en matière de gestion, des outils et des capacités aident les responsables de la formulation de projets à déceler et cibler les personnes pauvres et vulnérables.

39. La FAO met en œuvre des programmes et des initiatives dans lesquels la priorité est donnée à l'inclusion économique et sociale de chacun, y compris au titre de son mandat consistant à promouvoir l'inclusion des peuples autochtones dans les dialogues mondiaux, régionaux et nationaux consacrés aux politiques et à faire respecter leurs droits relatifs aux territoires, aux terres et aux ressources, tels que précisés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La FAO applique les principes du consentement libre, préalable et éclairé, dont elle assure le suivi, crée des plateformes inclusives et organise d'importantes manifestations qui mettent les peuples autochtones au cœur des débats et leur donnent les moyens de jouer un rôle essentiel en tant que moteurs d'un changement profond, afin de relever les défis importants de notre époque en créant des passerelles entre la tradition et l'innovation.

Prise en compte de la question de l'inclusion: égalité femmes-hommes, handicap et jeunes

40. Un des 20 DPP de la FAO, à savoir l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes rurales, promeut la participation équitable des femmes dans les systèmes agroalimentaires. Les systèmes de suivi des résultats de la FAO s'intéressent à l'égalité femmes-hommes et permettent d'obtenir des données sur les ODD ventilées par sexe qui alimentent les rapports sur le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (ci-après le «Plan d'action»).

41. Les normes minimales inscrites dans la Politique de la FAO sur l'égalité des genres 2020-2030 (titre actuel «Politique sur l'égalité des sexes», document en cours de révision) sont compatibles avec le cadre de référence et les indicateurs de résultat du Plan d'action 2.0. La FAO a dépassé les résultats attendus de 15 indicateurs de performance du Plan d'action en 2021 et de 14 en 2022.

42. La FAO a publié son premier Code de conduite éthique et a amélioré le système de gestion et d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires. Elle va créer un cadre consacré à la diversité, à l'équité et à l'inclusion, qui sera assorti de plans d'action visant à promouvoir la parité femmes-hommes et d'autres formes d'inclusion au sein de son personnel.

43. La FAO s'est engagée à mettre en œuvre la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap (ci-après «la Stratégie»). Chaque année, la FAO établit un rapport sur les 16 indicateurs de la Stratégie, afin d'évaluer les progrès accomplis et de planifier d'autres interventions incluant la question du handicap.

44. Selon le rapport 2022, la FAO a satisfait aux critères de 12 des 16 indicateurs de la Stratégie. La FAO collabore avec d'autres organismes du système des Nations Unies, le Réseau de la Stratégie et le Groupe de travail des Nations Unies sur l'égalité femmes-hommes et l'inclusion du handicap, qui est dirigé par des femmes, afin de prendre en compte l'intersectionnalité genre-handicap.

45. La FAO prête à ses bureaux décentralisés une assistance technique dans le domaine de l'intégration systématique de l'inclusion et de la diversité et met actuellement au point un marqueur de l'inclusion du handicap, afin de mesurer l'intégration de cette question dans ses projets et programmes.

46. Dans le cadre de sa contribution à la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse (Jeunesse 2030), la FAO promeut des politiques, des stratégies, des investissements et des programmes qui favorisent l'inclusion des jeunes.

47. La FAO et le Groupe mondial des jeunes autochtones ont coorganisé le premier Forum mondial bisannuel des Nations Unies consacré aux jeunes autochtones. La Déclaration mondiale des jeunes autochtones sur les systèmes alimentaires durables et résilients (2021) comprenait les recommandations et les demandes d'action formulées par le Groupe mondial des jeunes autochtones.

Renforcement des capacités et de l'innovation en faveur du développement durable, à l'initiative des pays

48. La plateforme de renforcement des capacités consacrée au ODD offre au personnel de la FAO des cours de formation sur l'intégration des politiques liées aux ODD, les solutions transformatrices, les leviers et les risques du changement et du développement, l'anticipation et le suivi des progrès, afin qu'ils puissent apporter une assistance aux membres dans le cadre de la transformation des systèmes agroalimentaires.

49. La FAO aide les pays à renforcer leurs systèmes d'innovation agricole aux niveaux individuel et institutionnel en créant un environnement favorable permettant de tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation pour transformer les systèmes agroalimentaires, ce qui passe par la transformation, la réorientation et la réforme institutionnelles des systèmes nationaux de recherche, de vulgarisation et d'innovation.

50. Le très pratique portail de la coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) permet de mettre en contact les fournisseurs de savoirs et de compétences techniques et les chercheurs et de créer de nouvelles relations avec le secteur privé. Dans le droit fil du Cadre stratégique de la FAO, il aide les bureaux décentralisés à intégrer systématiquement la CSST dans les politiques, les programmes et les initiatives d'investissement agricoles. Le programme conjoint FAO-Chine de coopération Sud-Sud propose des initiatives de renforcement des capacités dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, qui sont destinées aux fonctionnaires nationaux, aux professionnels de l'agriculture et aux chercheurs, en collaboration avec des universités, des instituts de recherche et des centres d'excellence.

51. La FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA) travaillent avec des centaines de partenaires, notamment des pouvoirs publics, des organisations de producteurs et des organisations de la société civile, dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action nationaux visant à appuyer l'agriculture familiale pendant la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028). Douze plans d'action nationaux et plus de 65 mécanismes de coordination intersectorielle, y compris des comités nationaux sur l'agriculture familiale, ont été établis. Afin d'atténuer les répercussions de la covid-19 sur les agriculteurs familiaux et de promouvoir les solutions fondées sur l'agriculture familiale dans les systèmes agroalimentaires, 186 lois, règlements et réglementations ont été adoptés. La FAO a en outre créé une boîte à outils pour aider les membres à mettre au point des cadres politiques qui favorisent l'agriculture familiale. On y trouve notamment: la plateforme technique régionale pour l'agriculture familiale; une analyse juridique des cadres législatifs et réglementaires favorisant l'agriculture familiale; et la plateforme de connaissances sur l'agriculture familiale, qui réunit des entités pour partager des connaissances, des

solutions et des initiatives axées sur l'action en faveur de l'agriculture familiale, accueille en moyenne 70 000 visiteurs par mois et contient plus de 27 000 documents.

52. La FAO héberge le secrétariat de la plateforme du G-20 pour l'agriculture tropicale, qui promeut l'innovation agricole. Cinquante-deux organisations – des instituts nationaux de recherche, d'éducation et de vulgarisation agricoles, des organisations de la société civile, des organisations d'agriculteurs et d'importantes entités régionales et internationales – collaborent avec la plateforme. TAPipedia – un système mondial d'information de la FAO consacré aux bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités, aux produits de l'innovation, aux réussites et aux enseignements tirés – facilite le partage de connaissances sur les systèmes d'innovation agricole.

53. La FAO appuie des laboratoires sur les politiques d'innovation intégrées, fondées sur des données factuelles et étayées par les sciences comportementales dont le but est de créer conjointement des solutions en matière de politiques et de promouvoir les résultats durables et les arbitrages convenus. Les décideurs, les parties prenantes et les partenaires peuvent collaborer dans le cadre d'initiatives d'innovation dans les domaines de la science, des politiques et des pratiques, en participant à la création d'idées, à l'expérimentation et au renforcement des capacités. L'innovation collaborative donne aux utilisateurs finaux qui participent aux phases initiales, en particulier les petits exploitants, la possibilité de choisir les meilleures innovations. Elle améliore l'accessibilité, l'abordabilité, l'acceptation, la pertinence locale et la transposition à plus grande échelle.

54. La FAO aide les membres à trouver, tester et mettre en œuvre des solutions destinées aux petits producteurs. Le nouveau produit de la FAO axé sur les connaissances, Perspectives sur les technologies et l'innovation dans le domaine des systèmes agroalimentaires, rassemble les informations existantes sur l'état actuel de la science, de la technologie et de l'innovation tel qu'il peut être mesuré, sur les changements à venir dans ces domaines et sur leur potentiel de transformation afin de promouvoir les débats et les décisions sur les politiques fondés sur des éléments factuels.

55. La FAO soutient les systèmes nationaux de protection sociale dans le but d'étendre leur couverture aux populations rurales (agriculteurs, pêcheurs, forestiers et éleveurs pastoraux) et contribue au renforcement des capacités à cette fin. Considérant que la protection sociale est un investissement, la FAO plaide en faveur d'une hausse des financements afin d'élargir la couverture de la protection sociale dans les zones rurales.

56. Ces dernières années, la FAO a prêté une assistance technique au niveau national dans le cadre de recensements agricoles, au titre de projets et de demandes ad hoc, dans 30 pays par an en moyenne.

57. Les membres bénéficient d'une assistance dans le domaine du suivi des indicateurs des ODD. La FAO a offert une assistance technique à 16 pays en ce qui concerne l'indicateur 2.4.1 des ODD (Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable). Des activités similaires sont en cours pour l'indicateur 5.a.1 (i. Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe. ii. Proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit) et l'indicateur 12.3.1 (Pertes et gaspillages alimentaires dans le monde).

Appui prêté aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

58. La FAO a intensifié l'appui qu'elle prêche aux pays les moins avancés (PMA), aux pays en développement sans littoral (PDSL) et aux petits États insulaires en développement (PEID) en mettant en place des initiatives ciblées, notamment l'Initiative Main dans la main, l'initiative «Un pays, un produit prioritaire» et l'initiative 1 000 villages numériques, et en créant un Bureau consacré aux PEID, aux PMA et aux PDSL.

59. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces initiatives, la FAO collabore avec des organismes du système des Nations Unies, les coordonnateurs régionaux, des institutions financières internationales, des banques régionales de développement et des investisseurs, afin d'appliquer des approches globales et intégrées qui favorisent la transformation des systèmes agroalimentaires.
60. La FAO a mobilisé 112 millions d'USD en faveur du Fonds pour les pays les moins avancés, afin d'appuyer l'adaptation aux effets des changements climatiques au titre de la septième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7).
61. Sur les 61 pays qui bénéficient de l'Initiative Main dans la main, 46 sont des PEID, des PMA ou des PDSL. La plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main a donné aux PEID, aux PMA et aux PDSL les moyens de prendre des décisions fondées sur des éléments factuels, car des typologies ont été mises au point pour recenser les territoires ayant des taux de pauvreté élevés et un potentiel inexploité, le but étant de réaliser des investissements plus ciblés dans l'agriculture et l'alimentation.
62. Grâce à l'Initiative Main dans la main, la FAO contribue directement aux plans d'investissement et à l'appariement de quatre des PEID initiaux de l'Initiative Main dans la main (Cabo Verde, Guinée-Bissau, Haïti et Îles Salomon). Une grande partie de ces plans d'investissement n'en sont qu'à leurs phases initiales et sont liés à un éventuel appui financier en faveur de projets d'investissement provenant de l'Union européenne, du FIDA, du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, du Fonds vert pour le climat (FVC), de la Banque mondiale et de la Banque islamique de développement (BID).
63. La FAO a contribué activement au processus préparatoire de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA et aux réunions du Groupe consultatif interorganisations du système des Nations Unies consacré à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des PMA.
64. Afin d'améliorer la mise en œuvre des Orientations de Samoa, la FAO, le Département des affaires économiques et sociales (ONU) et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (ONU) ont établi un Programme d'action mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les PEID. Ce dernier consiste à aider les communautés à adopter des modes de vie plus sains, à améliorer la résilience face aux chocs et à mettre en place un environnement plus favorable, en prêtant un appui ciblé, intégré et multipartite.
65. La FAO a également contribué à la fructueuse cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (5-9 mars 2023, Doha [Qatar]), dans le cadre de laquelle le Directeur général a participé à la manifestation de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU et des chefs des organismes du système des Nations Unies intitulée «A Decade of UN Action to support LDCs» (Une décennie d'action des Nations Unies pour aider les PMA), afin d'offrir des solutions concrètes pour lutter contre l'insécurité alimentaire en bâtissant des systèmes agroalimentaires résilients et en promouvant les investissements et les innovations dans les PMA.

La pandémie de covid-19

66. Le Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 (ci-après «le Programme») a été lancé le 14 juillet 2020 avec un appel à financement d'un montant de 1,32 milliard d'USD, son objectif étant d'atténuer les répercussions immédiates de la pandémie et de renforcer la résilience à long terme des systèmes agroalimentaires et des moyens de subsistance en mettant en œuvre des projets et des activités dans sept domaines prioritaires: le plan d'intervention humanitaire mondial; les données au service de la prise de décisions; l'inclusion économique et la protection sociale pour réduire la pauvreté; les normes relatives au commerce et à la sécurité sanitaire des aliments; le renforcement de la résilience des petits exploitants en vue de leur relèvement; la prévention de la prochaine pandémie zoonotique; la transformation des systèmes alimentaires.

67. Le portefeuille du Programme comprenait 308 projets approuvés, pour un budget total de 435,8 millions d'USD. Sur ce montant, 409,3 millions d'USD provenaient de contributions volontaires, les 26 millions d'USD restants ayant été apportés au titre du Programme de coopération technique de la FAO.

68. Les produits et les plateformes de la FAO axés sur les connaissances, notamment le portail consacré au nouveau coronavirus, ont contribué à mettre en évidence les répercussions de la pandémie de covid-19 sur la sécurité alimentaire. De même, des campagnes internationales de sensibilisation et une série de documents d'orientation ont été mis au point pour éviter que la crise sanitaire ne dégénère et ne devienne une catastrophe alimentaire.

69. Le Programme a également contribué au Plan de réponse humanitaire global covid-19 dirigé par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), jetant ainsi les fondations du renforcement de la résilience des petits exploitants en vue de leur relèvement après la pandémie, l'accent ayant été mis sur les mesures préventives et l'aide d'urgence consacrée aux moyens de subsistance.

70. Des données et des travaux analytiques de la FAO axés sur cette question ont aidé à orienter et éclairer l'action. La FAO a mis au point un ensemble d'indicateurs portant sur les capacités de résilience des systèmes agroalimentaires au niveau national afin de mesurer la solidité de la production primaire, le volume des disponibilités alimentaires et le degré d'accès matériel et économique de la population aux aliments dans les différents pays du monde. Ces indicateurs ont aidé à évaluer la capacité des systèmes agroalimentaires nationaux à absorber un choc, ce qui constitue un aspect important de la résilience.

71. Les évaluations réalisées au titre du Programme ont révélé que l'aide humanitaire apportée par la FAO aux groupes vulnérables, le soutien qu'elle a apportée à ses membres en matière de prise de décisions fondées sur des données et l'appui qu'elle a prêté en matière de résilience des petits exploitants ont contribué à l'atténuation des répercussions de la pandémie et ont favorisé le relèvement. Elles ont montré que l'action menée au titre du Programme était pertinente, rapide et suffisamment évolutive pour répondre aux priorités nationales découlant de la pandémie. Les relations internes et externes de la FAO lui ont permis de conseiller les gouvernements, les parties prenantes et les partenaires en temps voulu. Les évaluations ont également montré que la FAO intégrait activement les normes et les principes de l'ONU.

Approche tenant compte du climat et de l'environnement dans les programmes et les plans stratégiques.

72. Pour contribuer à l'amélioration de l'environnement visée dans le Cadre stratégique de FAO, de nouvelles stratégies thématiques sur le changement climatique et l'intégration de la biodiversité ont été approuvées en 2022 et 2021, respectivement.

73. Dans cette optique, la FAO intègre le climat, la biodiversité et l'environnement dans ses politiques et programmes, sous l'égide du Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement, qui collabore étroitement avec les unités du siège, les bureaux décentralisés, les membres et les partenaires afin de susciter le dialogue mondial, de mobiliser des fonds en faveur de l'environnement et du climat et de promouvoir l'agriculture durable et la sécurité alimentaire dans le cadre de l'action mondiale pour la durabilité.

74. La FAO a aidé plus de 90 pays à définir, intégrer et mettre en œuvre des initiatives sur l'agriculture, les forêts et d'autres utilisations des terres au titre de la planification et de la budgétisation de l'action climatique. Elle a aidé les membres à réviser et mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national, leurs politiques sur la baisse des émissions de carbone à long terme et leurs plans nationaux d'adaptation. La FAO a également établi un rapport sur le Cadre de transparence renforcée et a lancé le Pôle de connaissances sur le changement climatique, qui rassemble des savoirs et des ressources sur la lutte contre le changement climatique dans les domaines de l'agriculture et de l'utilisation des terres.

75. La remise en état des écosystèmes est essentielle pour atteindre les ODD. La FAO promeut la gestion durable des ressources naturelles, notamment les évaluations qui contribuent à la prise de décisions, aux politiques, aux orientations techniques et aux collaborations fondées sur des éléments factuels. En tant que co-responsable de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), aux côtés du PNUE, la FAO a mené une évaluation des besoins globaux en matière de formation aux pratiques optimales et a défini des domaines prioritaires pour atteindre et pérenniser les objectifs de remise en état à grande échelle, notamment le renforcement des financements, de la participation des parties prenantes, des capacités techniques et des politiques de soutien.

76. La FAO a aidé des pays à accéder au financement de l'action climatique, plus de 130 pays ayant reçu un montant total de 1,3 milliard d'USD pour financer 289 projets approuvés. Le FEM est un des principaux partenaires fournisseurs de ressources de la FAO, tandis que le FAO est le quatrième plus important organisme certifié par le FEM et représente près de 15 pour cent des fonds de l'ensemble des programmes de travail du FEM-7. En 2021, le portefeuille de projets de la FAO financés au titre du FVC a permis d'appuyer 15 initiatives de transformation et 61 programmes de préparation dans 50 pays, pour un montant total de 937 millions d'USD.

77. Une nouvelle Stratégie de la FAO en matière de responsabilité environnementale (2020-2030), publiée en 2021 et alignée sur les engagements pris à l'échelle du système des Nations Unies au titre de l'initiative «Du bleu au vert», a mis la FAO sur la voie de la neutralité climatique. De même, la FAO a lancé des directives de protection mises à jour – le Cadre de gestion environnementale et sociale – qui s'appliquent à tous les projets de la FAO et sont conformes aux pratiques optimales internationales. Parmi ses autres partenariats externes majeurs, la FAO participe au Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies.

Collecte et analyse de données ventilées

78. La FAO continue d'aider les membres à placer parmi leurs priorités la collecte de données sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et à améliorer l'efficacité et le rapport coût-efficacité au moyen de méthodes et de technologies modernes.

79. Dans le cadre de l'initiative «50 d'ici 2030», qui est menée par de multiples partenaires pour combler le manque de données agricoles d'ici à 2030, la FAO contribue à la transformation des systèmes de données nationaux. L'initiative consiste à construire de solides programmes d'enquêtes représentatives au niveau national à partir des activités statistiques existantes et à prêter une assistance technique approfondie dans les domaines de l'échantillonnage, de la collecte, du traitement et de la diffusion des données au moyen de technologies de pointe. Elle s'inspire de l'Étude sur la mesure des niveaux de vie et est menée en collaboration avec la Banque mondiale et le FIDA afin de recueillir des données dans les exploitations agricoles. Actuellement, 18 pays participent à l'initiative et l'objectif est de mobiliser 34 pays supplémentaires d'ici à 2024.

80. La Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales sert de cadre aux systèmes nationaux et internationaux de statistiques et permet aux pays en développement de produire et d'utiliser des données pour réaliser des changements porteurs de transformation. Sur la base des résultats fructueux de la première phase (2012-2018), la deuxième phase consiste à faciliter l'application et l'utilisation de méthodes et d'approches qui dopent les capacités statistiques des membres, en dispensant des formations et en apportant une assistance technique. Elle vise à aider 25 pays africains dans les domaines des cadres directeurs d'échantillonnage, de la diffusion, du calcul des indicateurs des ODD, des plans statistiques agricoles nationaux et des enquêtes agricoles.

81. L'utilisation de statistiques sur la sécurité alimentaire favorise l'appropriation des méthodes et des normes de la FAO par les pays et l'adoption d'outils adaptés pour étayer les politiques de sécurité alimentaire et de nutrition. La FAO prête une assistance technique aux institutions nationales et dispense des formations sur l'application de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES) dans les enquêtes nationales, laquelle offre un point de référence mondial pour comparer les taux d'insécurité alimentaire entre les pays et suivre les dynamiques de la faim au niveau des ménages, y compris en ventilant les données par genre. La FAO prodigue à ses partenaires des

conseils sur la collecte et le traitement des données, afin d'améliorer les statistiques sur la sécurité alimentaire et la consommation de nutriments. Depuis 2022, 55 pays ont bénéficié d'une assistance.

Résilience et nexus action humanitaire-développement-paix

82. La pandémie de covid-19, la crise du coût de la vie et les nombreux conflits ont permis de mieux comprendre les liens entre l'insécurité alimentaire et la paix.

83. Afin de limiter l'apparition de nouveaux risques et de nouvelles vulnérabilités, la FAO investit dans des initiatives qui tiennent compte des risques et des conflits. Dans ses interventions, elle analyse les nombreux chocs et pressions qui peuvent entraîner des catastrophes, des conflits, des crises et une perte d'acquis du développement, afin prévenir des dégâts supplémentaires et de s'attaquer aux causes profondes.

84. La FAO est consciente du fait que le renforcement de la résilience va au-delà de la gestion des risques, car les acteurs de l'action humanitaire, du développement et de la paix doivent: i) répondre aux besoins d'urgence dus à de multiples catastrophes, conflits et crises qui souvent s'enchaînent et se cumulent; et (ii) s'attaquer aux causes profondes des vulnérabilités et des risques en promouvant des voies de développement qui tiennent compte des risques, des conflits et de la nutrition afin de prévenir les catastrophes, conflits et crises qui pourraient survenir.

85. Les activités de la FAO en matière de climat, de paix et de sécurité montrent comment l'Organisation intègre l'approche axée sur le nexus action humanitaire-développement-paix. Elle adopte cette approche pour s'attaquer aux questions liées au climat, à la paix et à la sécurité et pour offrir aux personnes déplacées des solutions à long terme. La FAO est un membre actif du mécanisme interorganisations des Nations Unies relatif à la sécurité climatique, qui rassemble des acteurs de l'aide humanitaire, du climat, du développement et de la paix et porte sur les interactions croissantes entre les risques liés aux conflits et au climat et les crises aux niveaux régional, national et local.

86. Au niveau du siège, l'unité chargée des conflits et de la paix au sein du Bureau des urgences et de la résilience (OER), en collaboration avec les bureaux décentralisés, promouvra une programmation tenant compte des conflits et définira des moyens qui pourraient permettre à la FAO de contribuer à la paix. En outre, la FAO soutient les pays fragiles et touchés par un conflit en jouant le rôle de spécialiste de l'analyse des conflits et de la prise en compte des conflits au niveau sous-régional.

87. Par l'intermédiaire du Réseau mondial contre les crises alimentaires, la FAO et la coalition consacrée à la lutte contre les crises alimentaires au niveau du nexus action humanitaire-développement-paix, qui émane du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, se sont engagées à répondre aux crises alimentaires en renforçant la collaboration dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la paix.

V. Tendances nouvelles qui ressortent de l'Examen quadriennal complet de 2020

88. À mi-chemin de la date butoir de la mise en œuvre du Programme 2030, une chose est claire: les progrès accomplis dans la réalisation des ODD ne sont pas assez rapides et pas assez conséquents. Bien que le cadre des ODD soit largement connu et qu'il y ait davantage d'engagements, de mécanismes institutionnels et de partenariats, on peut constater que, après des années de progrès accomplis dans la réalisation des ODD, la tendance s'est inversée. Cette situation est en partie due à la pandémie de covid-19 et à ses effets persistants, qui ont été exacerbés par les conflits prolongés, la crise climatique, les fléchissements économiques et la hausse de l'insécurité alimentaire. En 2021, entre 702 et 828 millions de personnes – soit une augmentation de près de 150 millions de personnes depuis la pandémie – souffraient de la faim, et la prévalence de la malnutrition était de 9,8 pour cent.

89. Nous ne pouvons plus nous contenter des approches habituelles. Nous devons redoubler d'effort pour mettre en œuvre le Programme 2030 et atteindre les ODD.

90. Des projections récentes indiquent que près de 670 millions de personnes, soit 8 pour cent de la population mondiale, souffriront encore de la faim en 2030, une situation qui met hors de portée l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Ce chiffre est semblable à celui de 2015, lorsque l'objectif consistant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition d'ici la fin de la décennie actuelle a été fixé au titre du Programme 2030.

91. Le recul des droits des femmes dans de nombreux pays compromet de manière inquiétante l'éradication de la pauvreté et de la faim et fait obstacle à la réalisation de tous les ODD. La crise du coût de la vie, associée à une reprise économique inégale, continue d'avoir des répercussions négatives sur de nombreuses économies et tire les taux de pauvreté vers le haut, en particulier chez les femmes et les populations rurales.

92. Il est urgent de mener des interventions qui changent la donne, de prendre des engagements clairs et d'entreprendre une action mondiale pour sauver les ODD et remettre le monde sur le bon chemin.

93. Les partenariats porteurs de transformation sont également fondamentaux pour faire avancer plus rapidement la réalisation des ODD et catalyser le changement. Les partenariats de la FAO sont porteurs de transformation lorsqu'ils produisent des résultats durables au moyen d'une action systémique, à long terme et novatrice, lorsqu'ils catalysent l'impact à grande échelle et lorsque tous les partenaires investissent des ressources complémentaires (techniques, financières, humaines ou sous forme de connaissances) pour créer plus de valeur que ne pourrait le faire la FAO en agissant seule. La transformation des systèmes agroalimentaires offre une occasion unique de se pencher sur d'autres importants enjeux de développement qui sont liés entre eux, notamment la crise climatique, la faim et l'égalité femmes-hommes, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.

94. Le rapport «Notre programme commun» du Secrétaire général doit façonner les travaux du système des Nations Unies pour le développement et accélérer les progrès dans la réalisation des ODD. La FAO est représentée par un Directeur général adjoint au sein du Groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement durable consacré à Notre programme commun et soutient activement cet effort mondial en contribuant aux notes d'orientation relatives à Notre programme commun, dans le cadre de son mandat et de ses compétences de base¹.

95. Le prochain Sommet sur les ODD (19-20 septembre 2023) qui se tiendra pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sera un moment charnière de l'accélération des ODD puisqu'y seront lancées des actions porteuses de transformation et tournées vers l'avenir qui aboutiront en 2030. La FAO, en collaboration avec les organisations sœurs du système des Nations Unies, est déterminée à mobiliser ses connaissances et ses ressources pour appuyer la transformation des systèmes agroalimentaires et à revitaliser l'engagement visant à ne laisser personne de côté.

¹ Les notes d'orientation liées à Notre programme commun portent sur les thèmes suivants: générations à venir, plateforme d'urgence, participation concrète de la jeunesse, au-delà du PIB, intégrité de l'information publique, espace extra-atmosphérique, architecture financière internationale, nouvel agenda pour la paix, éducation et Nations Unies 2.0.